

La valeur des données sur le genre dans les régimes de retraite

Note de recherche 26-08

*Analyse des facteurs de mortalité des
régimes de retraite à prestations
déterminées canadiens*

Résumé exécutif

Le genre est depuis longtemps un facteur démographique central utilisé dans les calculs actuariels au sein des industries des régimes de retraite et de l'assurance. Bien que traditionnellement utilisé pour établir les hypothèses des régimes de retraite, la collecte et l'utilisation des données sur le genre évoluent en réponse aux changements des attentes sociétales, à une plus grande reconnaissance de l'identité de genre et à une attention accrue à la protection des renseignements personnels. Certaines juridictions ont restreint l'utilisation du genre pour différencier les prix des produits financiers et d'assurance, bien que le genre soit encore largement utilisé par les actuaires lorsqu'ils calculent les réserves nécessaires au financement des prestations futures.

OPTrust, l'administrateur du Régime de retraite du syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), a constaté une augmentation des préoccupations des participants concernant la collecte des données relatives au genre. OPTrust souhaite tout spécialement comprendre l'effet possible de la diminution de l'accessibilité des données sur le genre sur les prévisions de mortalité, compte tenu de leur rôle central dans le financement à long terme. OPTrust a collaboré avec Club Vita et Eckler pour explorer cet enjeu et rédiger conjointement le présent article.

Le présent article examine comment l'utilisation des données sur le genre par les régimes de retraite a évolué, présente le cadre réglementaire canadien plus large qui façonne cette utilisation, et évalue l'incidence sur la mesure du risque de longévité et les conséquences sur le financement à long terme. Dans le but d'évaluer les conséquences pour les régimes de retraite et les assureurs, Club Vita a utilisé sa base de données canadienne sur les régimes de retraite et des techniques de modélisation multifactorielles établies pour élaborer des tables de mortalité neutres quant au genre. Celles-ci ont été comparées aux tables de mortalité standard spécifiques au genre afin d'évaluer les différences dans la prise en compte des données de mortalité propre au régime et les conséquences sur le financement qui en découlent.

Voici ce qu'indiquent nos recherches :

- **Le genre est une information essentielle pour mesurer le risque de longévité des régimes de retraite :**

Supprimer les données sur le genre augmente considérablement le risque de mesure de la longévité, et ce, puisque les modèles neutres quant au genre prédisent moins bien les données de mortalité des régimes de retraite et peuvent entraîner des inexactitudes importantes dans le calcul du financement requis. Dans notre analyse, les modèles neutres quant au genre ont entraîné des variations absolues des passifs allant de 0 % à 6 % pour la plupart des régimes. Pour le régime de retraite du SEFPO en particulier, en l'absence de données sur le genre, ils auraient sous-estimé les passifs totaux d'environ 1 % (soit environ 270 millions de dollars).

- **Supprimer les données sur le genre augmenterait le risque et réduirait la sécurité des prestations pour les retraités :**

Avec moins de précision dans le calcul des passifs, les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) dans l'ensemble du Canada seraient exposés à un risque de sous-financement beaucoup plus élevé.

- **Les autres facteurs démographiques ne peuvent compenser que partiellement la perte des données sur le genre :**

Des variables telles que le type d'emploi et le code postal peuvent aider à différencier les tendances de longévité en l'absence de données sur le genre, mais elles ne compensent pas entièrement la perte de ces données.

Auteurs :

Auteurs de Club Vita

**Shantel Aris**

Shantel Aris, FSA, FCIA, est responsable des analyses d'expérience et des analyses de transfert de risques liés aux régimes de retraite à l'échelle mondiale chez Club Vita. Elle joue un rôle central dans les initiatives de recherche canadiennes et internationales de Club Vita, contribuant ainsi au développement du leadership éclairé dans l'industrie. Avec plus de 9 ans d'expérience dans le domaine de la recherche sur la longévité, Shantel possède une formation diversifiée en sciences actuarielles et en analyse statistique. Elle est l'auteure de plusieurs publications scientifiques et est reconnue pour sa contribution à l'évolution de la compréhension du risque de longévité.

**Katherine Pelletier**

Katherine Pelletier, ASA, CIPP/C, est une actuaire possédant 20 ans d'expérience dans l'industrie canadienne des régimes de retraite à prestations déterminées. Chez Club Vita, elle dirige une équipe de professionnels qui fournit des analyses de longévité innovantes et personnalisées ainsi que des solutions de gestion des risques aux promoteurs de régimes de retraite et aux assureurs à travers le Canada. Elle agit également à titre de responsable de la protection de la vie privée, supervisant la gouvernance et la protection des données. Katherine est membre de l'Association canadienne des administrateurs de régime de retraite (ACARR) et de l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ).

Auteurs invités

**Julie Belair**

Julie Belair, FSA, FCIA, est vice-présidente, Services actuariels et politiques des régimes chez OPTrust, où elle assure un leadership stratégique en matière de pérennité des régimes, de financement et d'enjeux actuariels. Elle joue un rôle clé dans l'élaboration de la stratégie à long terme d'OPTrust, en soutenant l'administration et les décisions d'investissement axées sur les membres. Julie cumule plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie des régimes de retraite, notamment dans des postes-conseils de haut niveau, où elle a accompagné des clients des secteurs public et privé dans la conception des régimes, leur financement et la gestion des risques.

**Simon Nelson**

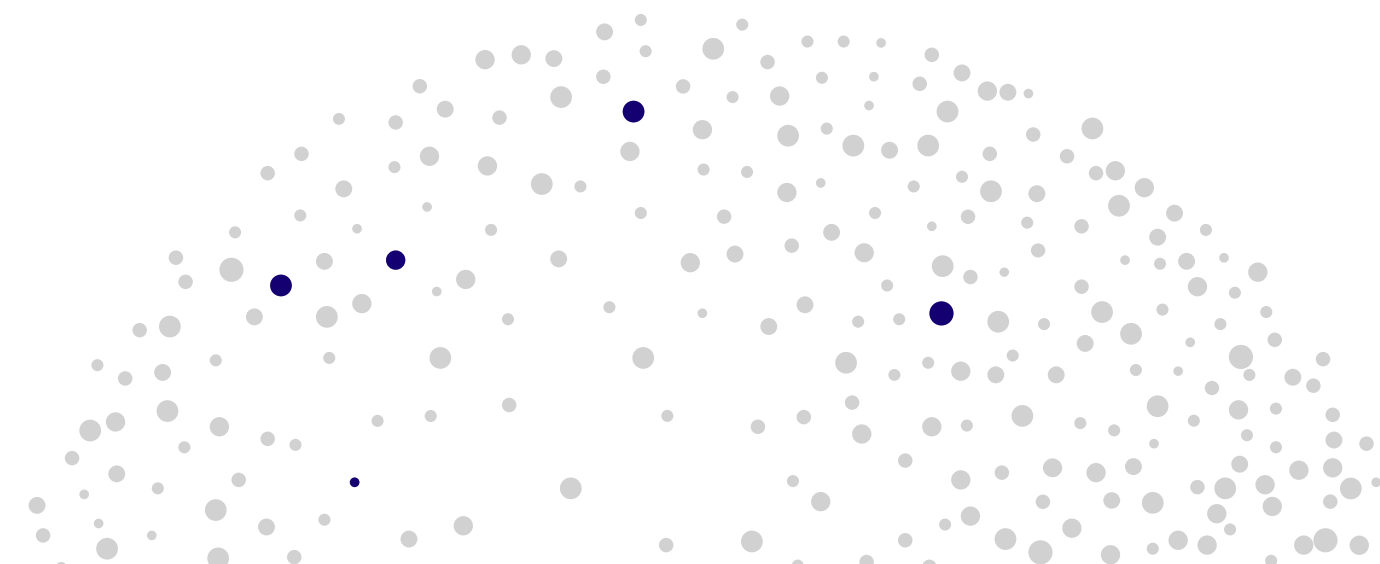
Simon Nelson, FSA, FCIA est directeur et actuaire-conseil en régimes de retraite chez Eckler, avec plus de 25 ans d'expérience. Il se spécialise dans l'évaluation des régimes de retraite, les états financiers et la gestion des risques, et possède également une expertise en gouvernance des régimes, en régimes supplémentaires de retraite, en normes actuarielles ainsi qu'en mandats à titre de témoin expert. Simon est président de la Commission de pratique en régimes de retraite de l'ICA et ancien président de sa Commission des rapports financiers des régimes de retraite (CRFRR). Il a également siégé au Conseil des normes actuarielles (CNA) et a contribué à plusieurs groupes de travail de l'ICA ainsi qu'à des initiatives d'élaboration de normes du CNA, y compris la directive générale récente du CNA visant à examiner les Normes de pratique en ce qui concerne l'identité de genre. Il est également membre du Comité de politiques nationales de l'Association canadienne des administrateurs de régime de retraite (ACARR).

Au-delà du binaire : l'évolution de la compréhension du genre par rapport au sexe

La compréhension du « genre » par la société est en pleine évolution. Alors que le sexe et le genre étaient autrefois utilisés de manière interchangeable par la plupart des Canadiens, il existe désormais une compréhension beaucoup plus large que, bien que le sexe (plus précisément le sexe à la naissance) soit généralement assigné en fonction du système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques d'une personne, le genre fait référence à l'identité personnelle et sociale d'une personne¹.

Cette évolution a influencé des documents d'identification clés tels que les passeports², les permis de conduire, les cartes d'assurance maladie et les certificats de naissance. En réponse, plusieurs promoteurs de régimes adaptent désormais leur collecte de données sur les participants pour qu'elle soit plus inclusive, en allant au-delà des options binaires homme et femme, en précisant s'ils recueillent le genre ou le sexe et, dans certains cas, en permettant aux participants de ne pas divulguer leur identité de genre ou leur sexe.

Pour les régimes de retraite, cela soulève la question de savoir quels renseignements les participants ont historiquement fournis lors de leur adhésion à un régime, étant donné que les régimes ont généralement fait référence au « genre » lors de la collecte de données, plutôt que d'utiliser strictement le « sexe » ou le « sexe à la naissance ». En pratique, il y aura probablement une corrélation importante entre les champs de données sur le genre et le sexe pour un grand groupe de personnes. Pour les actuaires qui utilisent ce champ pour la modélisation de la longévité ou de la mortalité, la motivation serait d'utiliser le champ de données le plus complet. Pour le reste du présent article, nous discuterons des implications liées au champ de données « genre ». Nous notons toutefois qu'une grande partie de l'analyse et des conclusions s'appliqueraient également au champ de données « sexe ».



¹ Institut canadien des actuaires, Rapport final – Groupe de travail sur l'identité de genre.

² Les Canadiens peuvent maintenant utiliser l'identifiant de genre « X » dans leur passeport, gouvernement du Canada.

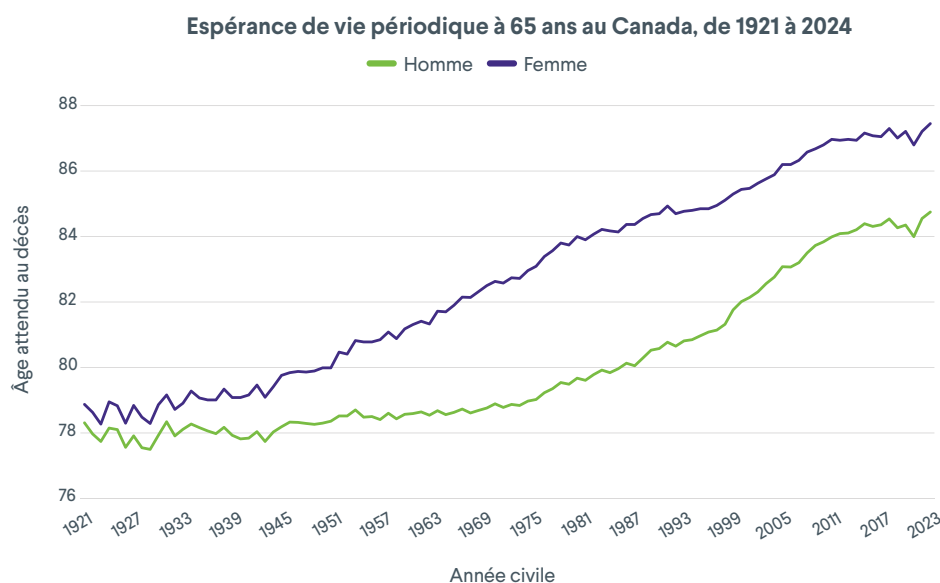
Contexte historique : le genre dans les calculs actuariels

Traditionnellement, les régimes de retraite et les compagnies d'assurance ont utilisé le genre³ pour évaluer les variations de comportement et de risque chez les individus. Ceci a particulièrement été le cas pour les hypothèses de mortalité utilisées dans le calcul des passifs des régimes de retraite et d'assurance, les tables de mortalité actuarielles différant presque toujours entre les hommes et les femmes en raison des fortes différences dans les taux de mortalité et, par conséquent, dans l'espérance de vie. Bien que les différences de mortalité entre les hommes et les femmes se soient atténuées au fil du temps, des différences statistiquement significatives persistent aujourd'hui et sont attribuables à des facteurs biologiques et autres.

Pour certains régimes de retraite, d'autres hypothèses utilisées pour établir les réserves varient également selon le genre (p. ex., la probabilité qu'un participant ait un conjoint au moment de la retraite, l'âge présumé du conjoint par rapport à l'âge du participant et les taux de retraite, de cessation d'emploi et d'invalidité). Avant, certains régimes de retraite avaient même des calculs de prestations

différents pour les hommes et les femmes. Cependant, ces types de calculs ont depuis été progressivement abandonnés en raison de leur nature discriminatoire. Les pratiques modernes visent à concilier les exigences techniques avec le respect de la sensibilité entourant les données relatives au genre.

Aujourd'hui, l'utilisation des données sur le genre n'a généralement pas d'incidence sur les droits aux prestations de retraite et n'est pas considérée comme discriminatoire pour les hypothèses d'évaluation des régimes de retraite. Une possible exception concerne le calcul des valeurs actualisées⁴. Cependant, des hypothèses « unisexes » sont désormais exigées pour l'ensemble des juridictions au Canada, à l'exception du Québec. Les conséquences discriminatoires potentielles de l'utilisation du genre se sont avérées être une considération importante dans l'industrie de l'assurance. Par exemple, l'utilisation du genre pour la tarification de l'assurance de dommages au Canada se limite à l'assurance automobile des particuliers; cependant, de nombreuses juridictions au Canada n'utilisent pas les données sur le genre, même dans ce cas⁵.



Source : Human Mortality Database (HMD), tables de mortalité canadiennes 1921 à 1999; Statistique Canada. [Table 13-10-0837-01. Espérance de vie et autres éléments de la table complète de mortalité, estimations sur un an, Canada, toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, 2000 à 2024.](#)

³ Dans ce cas, le « genre » pourrait désigner le sexe ou l'identité de genre, selon la façon dont les données ont été recueillies.

⁴ La valeur actuelle des prestations futures payables à un participant, versée sous forme de montant forfaitaire.

⁵ Institut canadien des actuaires, Rapport final – Groupe de travail sur l'identité de genre.

L'importance des données sur le genre pour déterminer les passifs de retraite

Les administrateurs de régimes de retraite constatent une faible mais croissante proportion de leurs participants pour lesquels les renseignements sur le genre ne sont pas disponibles. Parallèlement, l'évolution des opinions de la société concernant les données sur le genre et l'augmentation des préoccupations en matière de protection de la vie privée pourraient accroître l'examen de la part des parties prenantes quant à la poursuite de la collecte et de l'utilisation de données sur le genre. Ceci soulève une question importante : **Quelles sont les implications pour les régimes de retraite si le genre n'est plus utilisé ?**

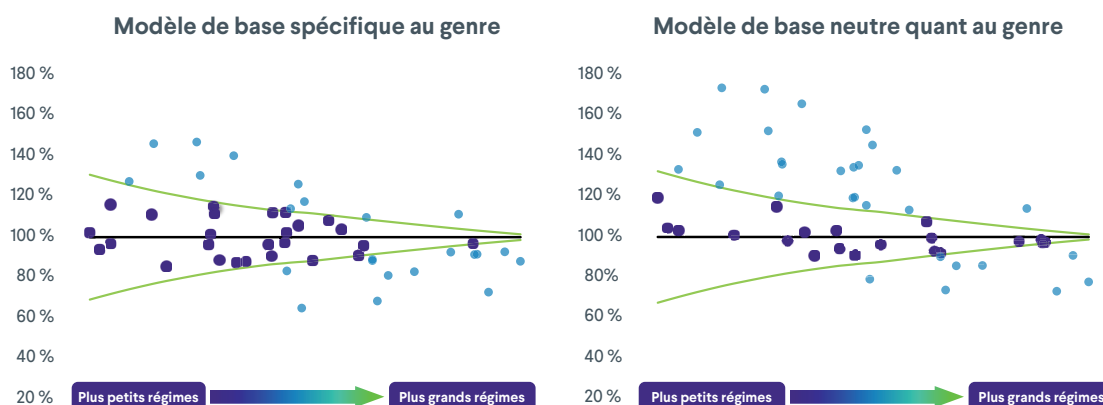
L'une des hypothèses les plus importantes utilisées pour l'évaluation des passifs de retraite, qui déterminent les niveaux de financement et de cotisation, concerne l'espérance de vie attendue des participants (et, par conséquent, la période pendant laquelle ils recevront des prestations de retraite). Comme mentionné précédemment, les hypothèses de mortalité des régimes de retraite diffèrent presque toujours entre les hommes et les femmes. Club Vita a exploré les implications de l'utilisation de modèles neutres quant au genre en remplacement des modèles standard spécifiques au genre. Une description plus détaillée des méthodes de recherche et des résultats est fournie aux annexes B et C. Nos principales conclusions sont résumées ci-dessous.

Augmentation du risque de mesure de la longévité

La figure 1 compare la performance des modèles de mortalité de base avec et sans la prise en compte du genre comme facteur. Chaque point représente un régime de retraite à PD canadien. Pour la période de 2015 à 2019, nous avons tracé le ratio des décès réels du régime de retraite par rapport à ceux attendus par le modèle, soit le « ratio de mortalité réelle vs. attendue ». Un ratio de mortalité réelle vs. attendue supérieur à 100 % indique davantage de décès qu'attendu et un ratio de mortalité réelle vs. attendue inférieur à 100 % indique moins de décès qu'attendu. Les lignes vertes indiquent un intervalle de confiance à 95 % pour les valeurs réelles vs. attendues (l'intervalle de confiance est plus grand pour les régimes de plus petite taille). Plus il y a de régimes qui se situent à l'intérieur des lignes vertes, mieux le modèle correspond à l'expérience du régime.

Cette analyse révèle une différence considérable dans la performance des modèles quand le genre est inclus comme facteur. Il y a 30 % plus de régimes avec un ratio de mortalité réelle vs. attendue dans l'intervalle de confiance à 95 % pour la version genrée du modèle.

Figure 1 : Montants de décès réels par rapport à ceux attendus pour les régimes dans l'ensemble de données canadien de Club Vita, modèle de base, 2015 à 2019



Remarque : Ces graphiques comparent les modèles de mortalité de base, qui tiennent compte de l'âge et du genre (uniquement pour le modèle spécifique au genre) et du type de retraité (retraité vs. conjoint survivant).

Les autres facteurs démographiques ne compensent que partiellement la perte du genre

La figure 2 présente les résultats réels vs. attendus pour des modèles de mortalité plus détaillés (« complets »), qui comprennent des facteurs démographiques supplémentaires. Le modèle spécifique au genre comprend le genre, le type de retraité, le code postal, le type d'emploi et la santé à la retraite. Le modèle neutre quant au genre utilise les mêmes facteurs, à l'exception du genre, et intègre la différence d'âge entre les conjoints comme prédicteur supplémentaire et substitut au genre⁶.

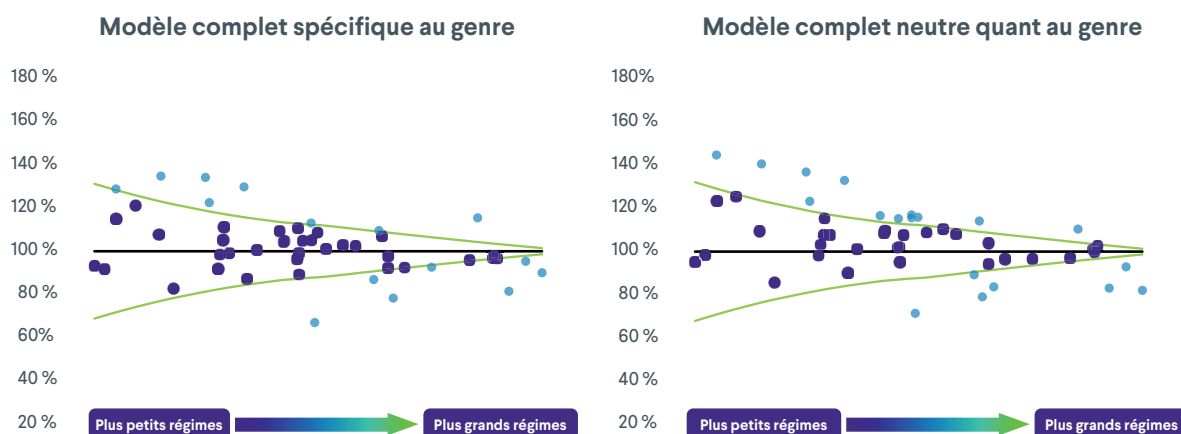
Le salaire et le montant de rente sont des variables utilisées dans les modèles spécifiques au genre; cependant, une fois le genre retiré, les différences dans les tendances en matière de revenu entre les hommes et les femmes réduisent leur capacité à distinguer les participants à plus faible revenu de ceux à revenu plus élevé. Pour cette raison, ces variables ne sont pas incluses dans les modèles neutres quant au genre et ont été exclues de l'analyse présentée ici.

Avec l'ajout de facteurs supplémentaires, les deux ensembles de modèles offrent un meilleur ajustement à l'expérience du régime⁷. Cependant, la performance du modèle reste supérieure lorsque le genre est pris en compte, avec une proportion plus élevée de régimes se situant dans l'intervalle de confiance à 95 % par rapport aux résultats du modèle neutre quant au genre correspondants (d'environ 13 %).

Il convient de noter que la différence de performance entre les modèles est moins prononcée ici que lors de la comparaison des modèles de base. Cela s'explique par le fait que les facteurs supplémentaires conservent un certain pouvoir explicatif, et ce, même en l'absence du genre. Le code postal, en particulier, est peu affecté par les distorsions liées à la mixité de genre et est en mesure de saisir d'importantes caractéristiques socioéconomiques influençant la longévité. Le type d'emploi, le type de retraité et la différence d'âge entre les conjoints permettent également de récupérer une partie des renseignements habituellement fournis par le genre.

Toutefois, même en tenant compte de ces facteurs, le modèle ne reproduit pas pleinement la capacité prédictive du genre. De plus amples détails sur les considérations relatives à ces facteurs sont fournis à l'annexe B.

Figure 2 : Montants de décès réels par rapport à ceux attendus pour les régimes dans l'ensemble de données canadien de Club Vita, modèle complet, 2015 à 2019



⁶ La différence d'âge entre les conjoints a été introduite en tant qu'autre facteur, fournissant un indicateur partiel des tendances liées au genre en montrant si le conjoint d'un participant est généralement plus âgé, plus jeune ou d'âge semblable. De plus amples renseignements sur ces deux facteurs sont fournis à l'annexe B.

⁷ Cette comparaison tient compte des contraintes imposées par le cadre neutre quant au genre. En particulier, les montants de salaire et les montants de rente ont été exclus parce que leur indicateur de longévité devient confus une fois le genre retiré. Par conséquent, la performance des modèles spécifiques au genre présentés ici ne représente pas la totalité des caractéristiques habituellement utilisées en pratique.

Supprimer les données sur le genre augmenterait le risque et réduirait la sécurité des prestations pour les retraités

La perte du genre comme facteur dans l'estimation de la mortalité introduit un risque de mesure, soit le risque que les passifs soient mal estimés parce que le modèle ne tient plus compte d'un important facteur de longévité. Ce risque de mesure se répercuterait directement sur les passifs de retraite qui déterminent le financement des engagements de retraite à venir.

La figure 3 illustre le niveau de mauvaise estimation (pour un ensemble de 30 régimes de retraite à PD canadiens) qui résulterait d'un passage du modèle de base spécifique au genre de Club Vita au modèle de base neutre quant au genre. Dans le graphique, les régimes dont les passifs sont répartis de façon relativement uniforme entre les hommes et les femmes (moins de 70 % pour l'un ou l'autre des genres) sont présentés en violet, les régimes dont les passifs féminins représentent plus de 70 % sont présentés en vert et les régimes dont les passifs masculins représentent plus de 70 % sont présentés en bleu.

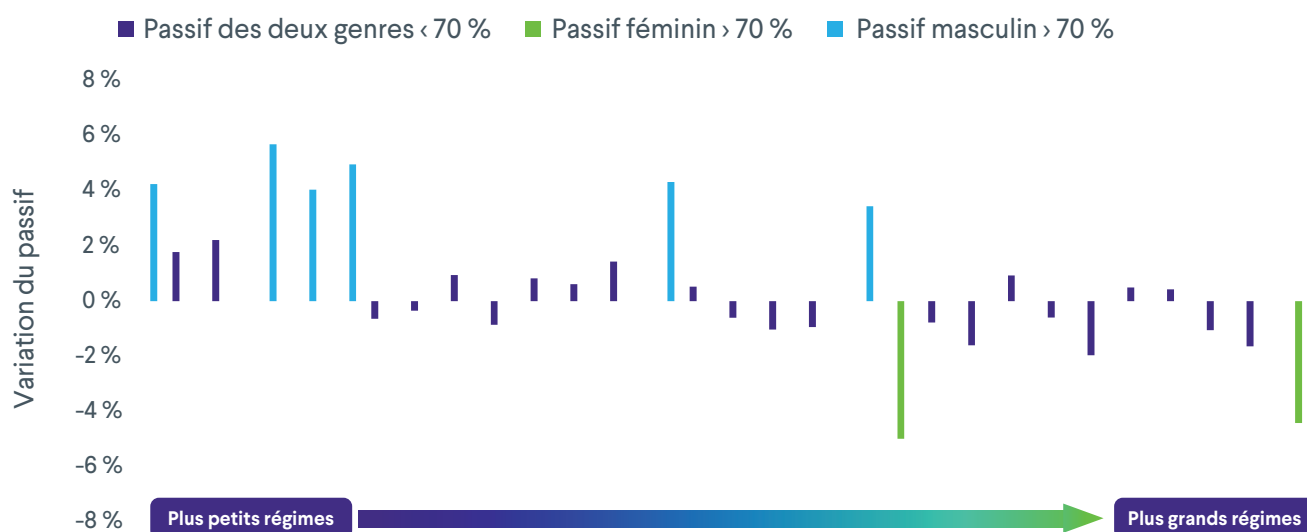
Environ la moitié des régimes verraient une augmentation de leurs passifs et l'autre moitié une diminution, lorsqu'ils sont évalués à l'aide d'hypothèses de mortalité neutres quant au genre. Tous les régimes à prédominance masculine connaissent des augmentations, tandis que tous

les régimes à prédominance féminine connaissent des baisses. Ce résultat est attendu puisque le modèle de base ne contient qu'un nombre limité de facteurs et, lorsque le genre est retiré, le modèle revient effectivement à faire la moyenne des tendances de mortalité des hommes et des femmes.

Les régimes qui sous-estiment leurs passifs ne mettraient pas suffisamment d'actifs de côté pour honorer leurs promesses de prestations futures. Ceci pourrait réduire la sécurité des prestations des participants et exercer des pressions sur le financement pour les promoteurs de régimes, nécessitant des cotisations supplémentaires pour combler les déficits émergents. Les régimes qui surestiment leurs passifs détiendraient des niveaux d'actifs supérieurs aux besoins, ce qui pourrait augmenter les exigences de cotisation ou limiter la façon dont les ressources du régime peuvent être utilisées. La comparaison des passifs reflétant le modèle complet est fournie à l'annexe C.

Le tableau 1 présente une évaluation détaillée des modèles complets neutres quant au genre par rapport à ceux spécifiques au genre effectuée pour le régime de retraite du SEFPO, en tenant compte des participants actifs et différés et en reflétant les dispositions du régime, les hypothèses et la forme de rente réversible au conjoint survivant. Les résultats de cette analyse sont résumés dans le tableau à la page suivante.

Figure 3 : Mauvaise estimation des passifs de financement à l'aide du modèle (de base) neutre quant au genre



Remarque : Dans les deux modèles, on a estimé les passifs pour les retraités et les conjoints survivants en paiement en utilisant une forme de rente viagère, un taux d'actualisation de 5 % et aucune amélioration future de la longévité.

Tableau 1 : Impact de l'évaluation des passifs du régime de retraite du SEFPO à l'aide de modèles neutres quant au genre

Groupe de participants	Homme	Femme	Total
Participants actifs	-0,6 %	-0,9 %	-0,8 %
Participants différés	1,7 %	-3,0 %	-1,0 %
Retraités et conjoints survivants	1,6 %	-3,7 %	-1,1 %
Total	0,5 %	-2,2 %	-0,9 %

Pour le régime de retraite du SEFPO, l'utilisation d'une hypothèse de mortalité neutre quant au genre sous-estimerait les passifs de financement de 0,9 % au total. Bien que cet impact global puisse sembler modeste, quelques facteurs contribuent à ce résultat.

Premièrement, les données du régime de retraite du SEFPO sont de grande qualité et offrent une bonne couverture des principales variables qui servent de substituts partiels au genre (c'est-à-dire le code postal, le type d'emploi et les renseignements sur le conjoint). Comme mentionné précédemment, ces facteurs peuvent capturer des éléments de variation de la longévité et aider à atténuer l'incidence du retrait du genre du modèle.

Deuxièmement, ces résultats sont fondés sur des passifs de rente réversible au conjoint survivant, ce qui signifie que les changements chez les hommes sont compensés par les changements chez les femmes (et vice versa). L'augmentation des passifs observée chez les participants masculins est compensée par la réduction correspondante des passifs associés aux conjointes survivantes. De même, la diminution observée chez les participantes est compensée par des changements du côté masculin. Cela réduit l'impact global lorsqu'on l'examine au niveau agrégé.

Examiner les résultats séparément apporte des indications supplémentaires. Nous estimons que l'impact sur les retraités et les conjoints survivants qui reçoivent actuellement des prestations de retraite serait une augmentation d'environ 3 % pour les hommes et une diminution d'environ 7 % pour les femmes, de manière autonome (c.-à-d. en supposant une rente non-réversible). Le régime de retraite du SEFPO présente une composition de passifs relativement équilibrée (environ 60 % de femmes et 40 % d'hommes), ce qui atténue davantage le résultat total.

Finalement, ces résultats mettent en évidence que l'impact du retrait du genre dépend fortement des caractéristiques propres à chaque régime, notamment la qualité des données, la répartition démographique et la structure des prestations. Cette variabilité se reflète également dans l'intervalle des variations des passifs observées à la figure 3 et décrites à l'annexe C.

Un levier supplémentaire permettant d'atténuer le risque de mesure consiste à utiliser des facteurs d'ajustement pour tenir compte des différences entre l'expérience réelle d'un régime et les attentes. L'inconvénient de cette approche est qu'elle se concentre sur l'expérience de retraités plus âgés (où la majorité des décès surviennent) et ne tient donc pas pleinement compte des tendances de longévité des retraités plus jeunes ou des non-retraités. De façon plus générale, les modifications apportées à la conception des prestations, le comportement des participants et l'évolution démographique peuvent affaiblir la pertinence des données historiques et accroître le risque que les hypothèses divergent des tendances émergentes. Dans un cadre neutre quant au genre, ce défi devient plus prononcé. Si la proportion d'hommes et de femmes variait au fil du temps, nous ne le saurions jamais. Ce changement démographique pourrait fausser les données d'expérience émergentes, compliquer la représentation fidèle des tendances futures de longévité et accroître le risque que les hypothèses s'écartent de l'expérience réelle.

Cadre réglementaire

L'industrie canadienne des régimes de retraite justifie principalement la collecte de données sur le genre par les administrateurs de régimes par le fait que les femmes ont eu, historiquement, une espérance de vie plus longue que les hommes, ce qui crée des différences en matière de risque de longévité. À l'heure actuelle, les divers codes des droits de la personne au Canada contiennent des exemptions permettant d'utiliser des renseignements tels que l'âge, le sexe et la situation familiale, qui seraient autrement protégés, aux fins des calculs de rente (c'est-à-dire par les régimes de retraite), ainsi que dans d'autres domaines où il existe un besoin légitime d'obtenir ces renseignements.

L'Union européenne avait une exemption semblable concernant l'utilisation du sexe⁸ pour fixer le prix de certains produits; toutefois, celle-ci a été annulée en 2011, ce qui a conduit les assureurs en Europe à ne plus pouvoir différencier les primes et les prestations de rente en fonction du sexe (ou du genre). Par contre, le sexe est encore largement utilisé en Europe pour établir les réserves de financement.

2002

Les Territoires du Nord-Ouest ont ajouté l'identité de genre aux "motifs de discrimination illicites et intention" dans leur Loi sur les droits de la personne.

2012

Le Manitoba a inclus l'identité de genre dans sa législation en matière de droits de la personne. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse ont inclus à la fois l'identité de genre et l'expression de genre.

2013 à 2015

L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont suivi le mouvement en 2013. La Saskatchewan et l'Alberta ont instauré la protection de l'identité de genre en 2014 et 2015, respectivement.

2017

Sanction royale accordée au projet de loi C-16 modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel afin de protéger l'identité et l'expression de genre à l'échelle fédérale.

⁸ Directive 2004/113/CE du Conseil de l'Union européenne, article 5 (facteurs actuariels).

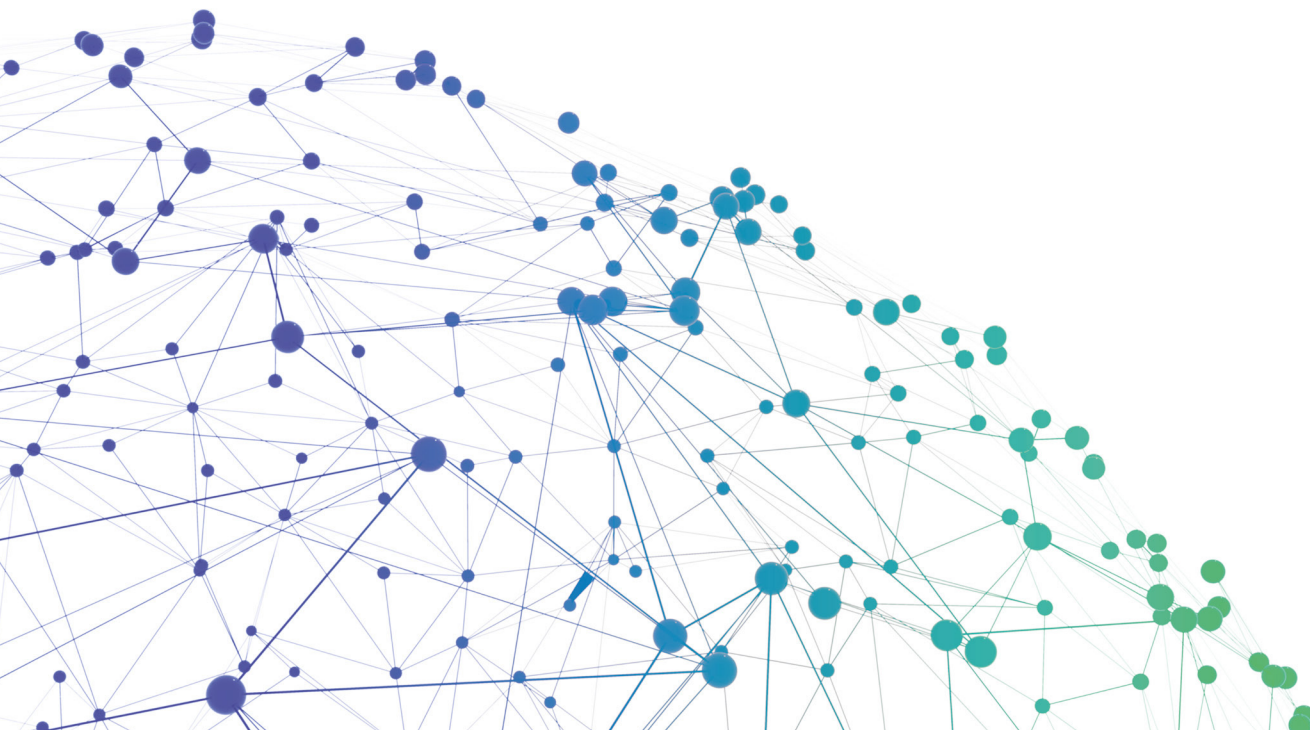
Préoccupations relatives à la protection et à la sensibilité des données sur le genre

Les promoteurs de régimes de retraite doivent recueillir des données personnelles auprès de leurs participants afin d'administrer leurs régimes et de verser les prestations de retraite. La collecte de données démographiques soulève des préoccupations en matière de protection de la vie privée, et le genre ne fait pas exception. Étant donné la sensibilisation accrue à la sécurité des données et aux droits individuels, les régimes de retraite doivent démontrer un besoin légitime de recueillir des renseignements personnels identifiables (y compris le genre) et s'assurer que des mesures robustes de protection des données sont en place. Le principe de minimisation des données, c'est-à-dire recueillir uniquement ce qui est nécessaire, est primordial. De plus, une approche fondée sur les droits de la personne en matière de collecte de données souligne l'importance du consentement éclairé et du respect de l'auto-identification des individus.

Les nouveaux participants à un régime de retraite pourraient s'interroger sur la nécessité de communiquer leur genre ou leur sexe, et certains promoteurs de régimes

permettent désormais de ne pas divulguer cette information (p. ex., une option « X » sur les formulaires d'adhésion). OPTrust a constaté qu'un peu moins de 1 % des nouveaux participants au régime n'ont pas déclaré leur sexe/genre au cours des dernières années, ce qui est similaire aux résultats observés dans l'ensemble de données canadien de Club Vita.

Comme indiqué précédemment, les dispositions des régimes de retraite ne sont généralement pas influencées par le genre d'un participant, de sorte que cette information est principalement recueillie pour soutenir le travail actuariel, plus particulièrement le calcul des passifs des régimes de retraite et, pour les participants assujettis à la législation québécoise sur les régimes de retraite, la détermination des valeurs actualisées. Pour les participants résidant à l'extérieur du Québec, le genre est utilisé pour établir les proportions de passifs hommes-femmes nécessaires pour déterminer la base de valeur actualisée unisexe du régime. Les normes actuarielles ont été mises à jour au début de 2026 pour distinguer le genre du sexe à la naissance et tenir compte de la possibilité de différences entre les deux, de résultats non binaires ou potentiellement de l'absence de l'une ou l'autre des variables.



Que signifie cette recherche pour les régimes de retraite ?

Cette recherche met en évidence des implications importantes quant à la façon dont les régimes de retraite évaluent la longévité, déterminent la valeur des passifs et gèrent le risque de financement. Plus important encore, notre analyse confirme que le genre est un élément essentiel pour estimer la longévité avec précision.

Lorsque le genre est retiré, les modèles prédisent moins bien l'expérience propre à chaque régime et peuvent entraîner des variations importantes aux passifs des régimes de retraite. Dans l'ensemble des régimes de notre étude, les modèles de base neutres quant au genre ont entraîné des variations absolues des passifs allant de 0 % à 6 %. Pour le régime de retraite du SEFPO en particulier, l'utilisation d'hypothèses neutres quant au genre aurait sous-estimé les passifs totaux d'environ 1,0 %.

Bien que notre analyse se soit principalement concentrée sur le risque de mesure, l'absence du genre augmenterait également le risque de tendance, rendant les améliorations futures de la longévité plus incertaines. Cela aurait à son tour des conséquences sur la stratégie de financement, la viabilité à long terme des régimes de retraite et les risques pour la sécurité des prestations des retraités.

Notre deuxième constat principal est que la prise en compte d'autres facteurs de longévité et l'utilisation d'un modèle multifactoriel peuvent contribuer à atténuer la perte des données sur le genre. Les facteurs supplémentaires peuvent partiellement compenser l'absence du genre, mais ils ne peuvent pas en remplacer entièrement la capacité prédictive. Des variables telles que le code postal, le type de retraité, le type d'emploi et la différence d'âge entre les conjoints permettent de réduire l'écart de performance entre les modèles spécifiques au genre et les modèles neutres quant au genre. Cependant, elles ne récupèrent qu'une partie des différences en matière de longévité habituellement capturées par le genre. En conséquence, même en utilisant une approche multifactorielle complète, les modèles neutres quant au genre continuent de présenter des niveaux d'incertitude plus élevés.

L'impact du retrait du genre varie considérablement d'un régime à l'autre. Les différences dans la répartition démographique, la qualité des données et la structure des prestations peuvent influencer à la fois la direction et l'ampleur des variations des passifs. Comme l'illustre l'exemple du régime de retraite du SEFPO, une meilleure couverture des données et une composition équilibrée des

passifs peuvent atténuer l'impact global, même lorsque les différences sous-jacentes entre les groupes de participants restent significatives. Ceci renforce le fait que les résultats devraient être interprétés en fonction des caractéristiques propres à chaque régime.

Il faut faire preuve de prudence afin que les alternatives sélectionnées pour remplacer le genre ne reposent pas sur des éléments de données qui pourraient eux-mêmes devenir désuets ou être interdits par les organismes de réglementation à l'avenir. Par exemple, la collecte des codes postaux pourrait cesser à mesure que le courrier traditionnel est de plus en plus abandonné au profit des communications électroniques sécurisées. De même, des variables telles que la différence d'âge entre les conjoints pourraient évoluer à mesure que les tendances sociales évoluent, y compris les changements dans les comportements matrimoniaux et les différences d'âge entre les conjoints, ce qui peut réduire leur stabilité et leur fiabilité en tant que substituts au genre.

Dans un cadre plus vaste, le retrait du genre réduirait également la capacité de l'industrie des régimes de retraite à suivre et à comprendre les différences dans les résultats en matière de retraite entre les hommes et les femmes, y compris l'écart persistant au niveau des revenus de retraite. Cette information est essentielle pour évaluer l'équité en matière de préparation à la retraite et pour s'assurer que les régimes de retraite atteignent leurs objectifs pour tous les groupes démographiques.

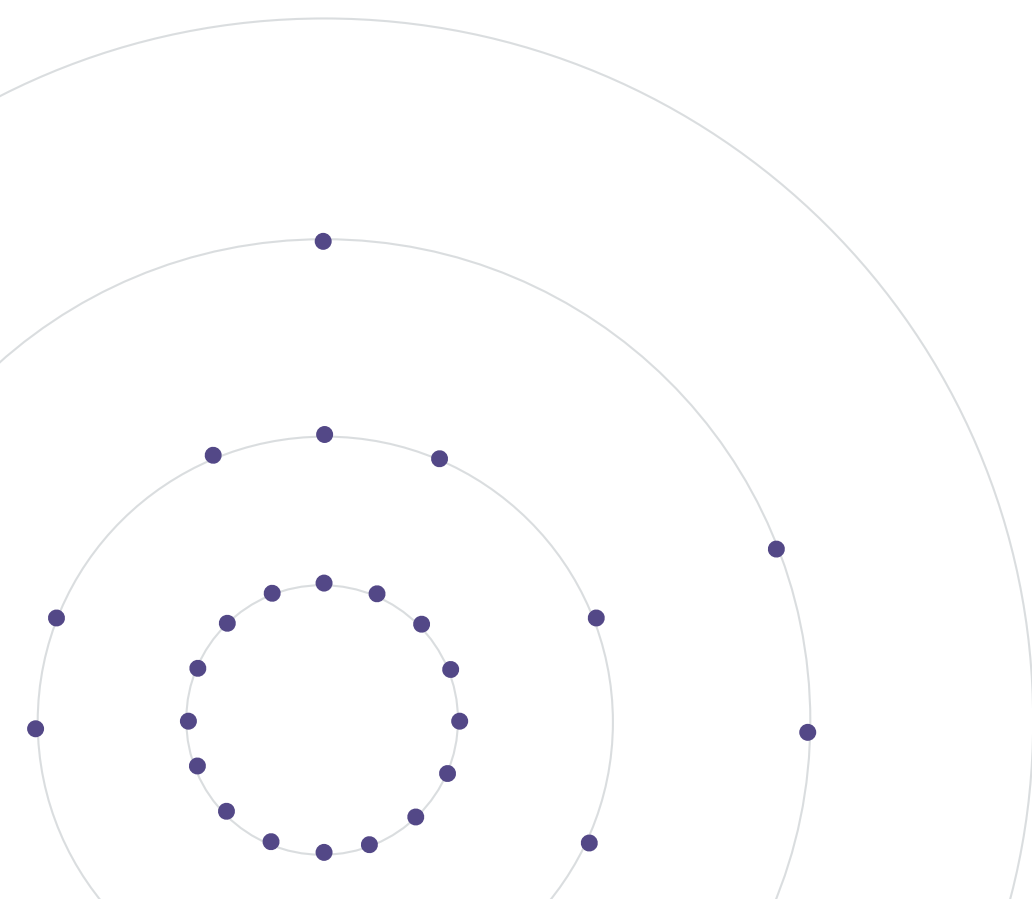
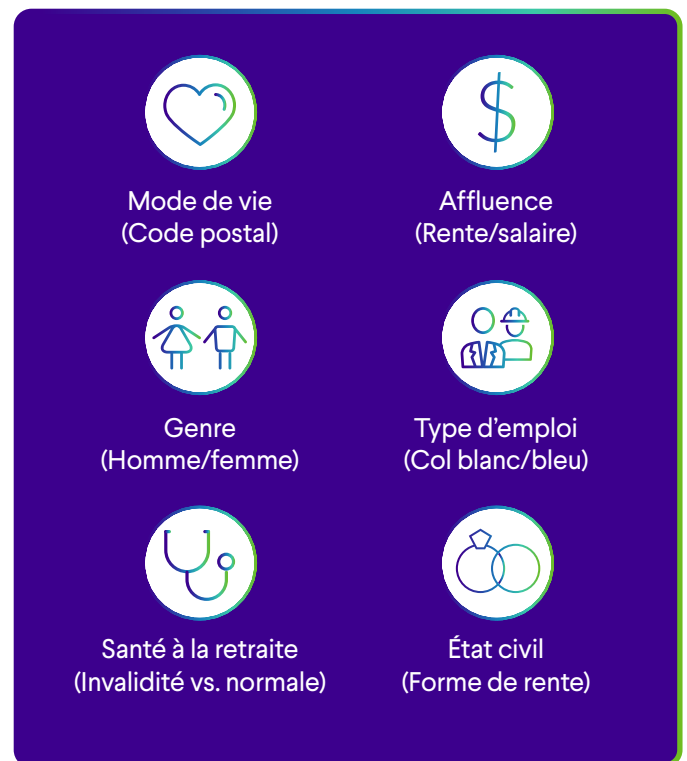
Bien que les attitudes à l'égard du genre et de son expression évoluent, on ne s'attend pas à une non-divulgaration généralisée de la part des participants ni à des décisions de la part des promoteurs de régimes de cesser de recueillir l'information relative au genre à court terme. Ce que l'on peut toutefois anticiper, c'est qu'un plus grand nombre de juridictions pourraient restreindre l'utilisation des données relatives au genre afin de protéger les droits des personnes de diverses identités de genre et de soutenir les objectifs d'égalité. Les organismes de réglementation et les tribunaux ont montré une volonté limitée à accepter les arguments selon lesquels le genre est nécessaire pour déterminer les attentes en matière de longévité et l'exposition aux risques.

Une collaboration continue au sein de l'industrie, des données de grande qualité et des recherches proactives seront essentielles pour garantir que les régimes de retraite demeurent bien outillés pour gérer le risque de longévité dans un environnement en évolution.

Annexe A : Facteurs de longévité dans les modèles factoriels

Club Vita est un chef de file dans l'analyse de la longévité des retraités au sein des industries des régimes de retraite et de l'assurance au Canada. Le modèle factoriel de Club Vita, soit les courbes VitaCurves, est un ensemble de tables de mortalité de base élaborées à l'aide d'une modélisation linéaire généralisée. Les courbes VitaCurves sont élaborées à partir des données consolidées d'un large éventail de régimes de retraite. Les données comprennent diverses caractéristiques au niveau des participants, en plus du genre, notamment le montant de rente, le salaire avant la retraite, le code postal, le type d'emploi, la santé à la retraite et la forme de rente (en tant que substitut à l'état civil).

Même dans le cadre multifactoriel, le genre demeure l'un des facteurs ayant le plus d'influence sur la longévité. Les hommes et les femmes présentent des tendances distinctes en matière de longévité, tant au niveau du degré que de la forme. Par conséquent, dans la modélisation de Club Vita, ils sont séparés avant de prendre en compte d'autres facteurs (un processus connu sous le nom de stratification) afin de garantir que leurs risques sous-jacents sont représentés avec précision.



Annexe B : Approche neutre quant au genre pour la modélisation de la longévité

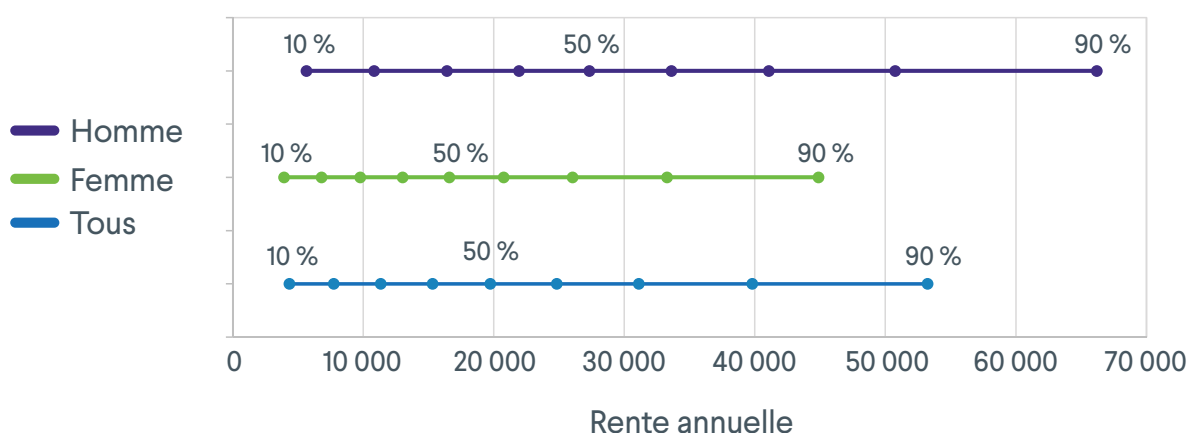
Club Vita a développé un ensemble de courbes VitaCurves neutres quant au genre en réutilisant son approche de modélisation établie sur l'ensemble de données complet de Club Vita, mais en retirant le champ de données sur le genre, et ce, en utilisant les mêmes techniques que pour les courbes VitaCurves spécifiques au genre⁹. Cela a nécessité de regrouper les variables qui sont de nature continue (comme les montants de rente et de salaire) ou qui comportent de nombreuses valeurs possibles (comme les codes postaux) au moyen de techniques de regroupement modernes. Par la suite, les variables qui continuaient à expliquer de manière significative les différences en matière de longévité une fois que le genre n'était plus pris en compte ont été analysées.

Défis liés aux variables d'affluence

L'élaboration de regroupements fondés sur l'affluence pour les montants de rente et de salaire a révélé certains défis pratiques. En temps normal, on associe une plus grande affluence à une espérance de vie plus longue. Toutefois, lorsque l'on combine les participants masculins et féminins, leurs différentes répartitions des revenus estompent cette relation. Comme l'illustrent les figures 4 et 5, les hommes et les femmes ont des échelles de salaire et de rente très différentes et, lorsque cette distinction est supprimée, le processus de regroupement peut produire des résultats

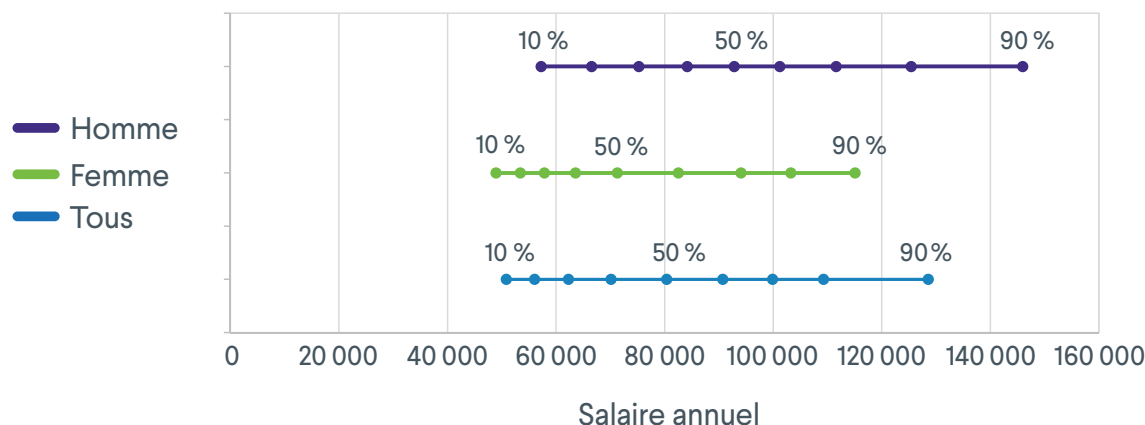
contre-intuitifs. Lors de la création de tranches d'affluence, on a observé que les taux de mortalité passant des groupes d'affluence les plus faibles aux plus élevés ne diminuaient pas de manière stricte. Les groupes à revenu moyen affichaient un taux de mortalité plus élevé que les groupes les plus bas et les plus élevés. Cet enjeu est plus marqué pour le salaire que pour le montant de rente, ce qui complique l'isolement de l'effet propre à l'affluence dans un contexte neutre quant au genre.

Figure 4 : Répartition des rentes annuelles versées aux retraités en paiement au 31 décembre 2023



⁹S. S. Ahmadi et R. Brown. (2018). Key Factors for Explaining Differences in Canadian Pensioner Baseline Mortality (en anglais seulement). Institut canadien des actuaires <https://www.clubvita.net/assets/images/general/CIA-pensioner-baseline-mortality.pdf> [clubvita.net]

Figure 5 : Répartition du salaire annuel à la retraite/au départ des retraités en paiement au 31 décembre 2023



Le pouvoir du code postal

Le code postal constitue un puissant indicateur de longévité et l'un des facteurs les plus importants disponibles dans les courbes VitaCurves spécifiques au genre. Lors de la détermination des regroupements de codes postaux (classés en groupes de longévité) sans tenir compte du genre, nous n'avons pas rencontré les mêmes enjeux que ceux liés au montant de rente et au salaire. Club Vita utilise un système de segmentation qui classe les codes postaux canadiens en fonction d'un éventail de caractéristiques démographiques et socioéconomiques telles que le revenu du ménage, le niveau d'éducation, la taille de la famille et le type de logement. En général, ces caractéristiques ne présentent pas de distorsions liées à la composition selon le genre.

Considérations relatives aux autres facteurs

Dans un modèle neutre quant au genre, des facteurs tels que le type d'emploi, la santé à la retraite et le type de retraité deviennent non seulement plus difficiles à interpréter, mais ils commencent également à capturer des aspects de la longévité qui seraient autrement expliqués par le genre.

Type d'emploi

Le type d'emploi est très révélateur en matière de longévité; toutefois, son utilité varie selon la nature de l'emploi. Les emplois manuels (cols bleus) ont historiquement été davantage dominés par les hommes, ce qui signifie que lorsque le genre n'est pas utilisé, le type d'emploi peut indirectement servir de substitut au genre. Dans ces cas, l'inclusion du type d'emploi peut améliorer les estimations des passifs pour les régimes de retraite ayant une proportion élevée de cols bleus. Cependant, lors de l'évaluation d'un régime de travailleurs manuels à prédominance féminine, un modèle neutre quant au genre risque de surestimer considérablement la mortalité de ces participants. Les emplois de bureau (cols blancs) ont tendance à être plus mixtes, ce qui signifie que l'absence du genre pose un plus grand défi, car la composition selon le genre au sein de ces emplois est moins prévisible.

Santé à la retraite

Les hommes invalides présentent généralement une mortalité plus élevée que les femmes dans la même situation, et l'absence d'information sur le genre peut entraîner une sous-estimation des passifs dans les groupes de retraités ayant pris leur retraite à la suite d'une invalidité à prédominance féminine.

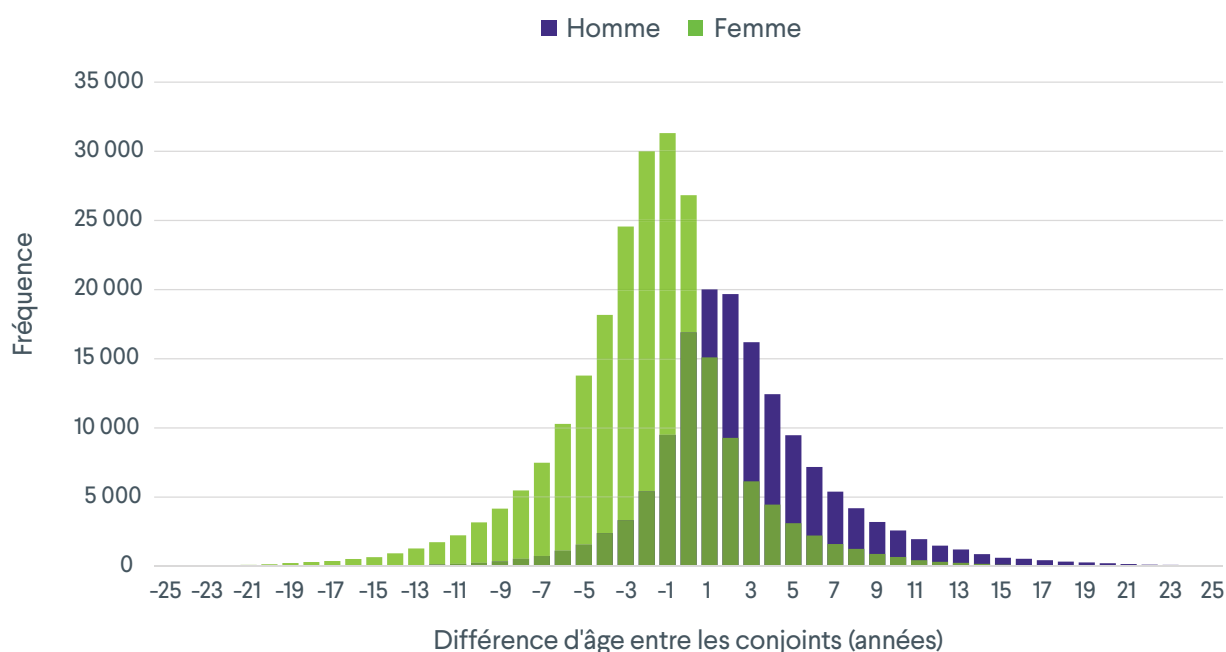
Type de retraité

Les prestations de survivant sont généralement versées aux conjoints, qui sont plus souvent des femmes, car celles-ci vivent habituellement plus longtemps que les hommes. Identifier les conjoints survivants permet donc de préserver certains des renseignements habituellement recueillis par le genre, bien que les tendances sociales et démographiques puissent influencer l'utilité de ce facteur au fil du temps.

Différence d'âge entre les conjoints : un indicateur utile

Pour aider à combler le vide laissé par le retrait du genre, nous avons exploré une nouvelle variable, soit la différence d'âge entre les conjoints, un facteur qui n'était pas inclus dans les modèles spécifiques au genre de Club Vita. L'objectif de ce facteur est de capturer les tendances relatives aux conjoints : de nombreux retraités sont légèrement plus âgés que leurs conjointes, et de nombreuses retraitées sont légèrement plus jeunes. Ce point est illustré à la figure 6. Pour faciliter la modélisation, nous avons regroupé cette variable en catégories en fonction que le conjoint est plus âgé, plus jeune ou approximativement du même âge.

Figure 6 : Différences d'âge entre les conjoints par genre



Il convient également de noter que la dynamique de cette variable peut évoluer au fil du temps, en raison de changements dans les tendances démographiques, notamment des modifications dans les comportements matrimoniaux et les différences d'âge entre partenaires. Par conséquent, elle pourrait ne pas fournir un indicateur stable au fil du temps, ce qui introduirait une incertitude supplémentaire dans un cadre neutre quant au genre.

Modèles finaux neutres quant au genre

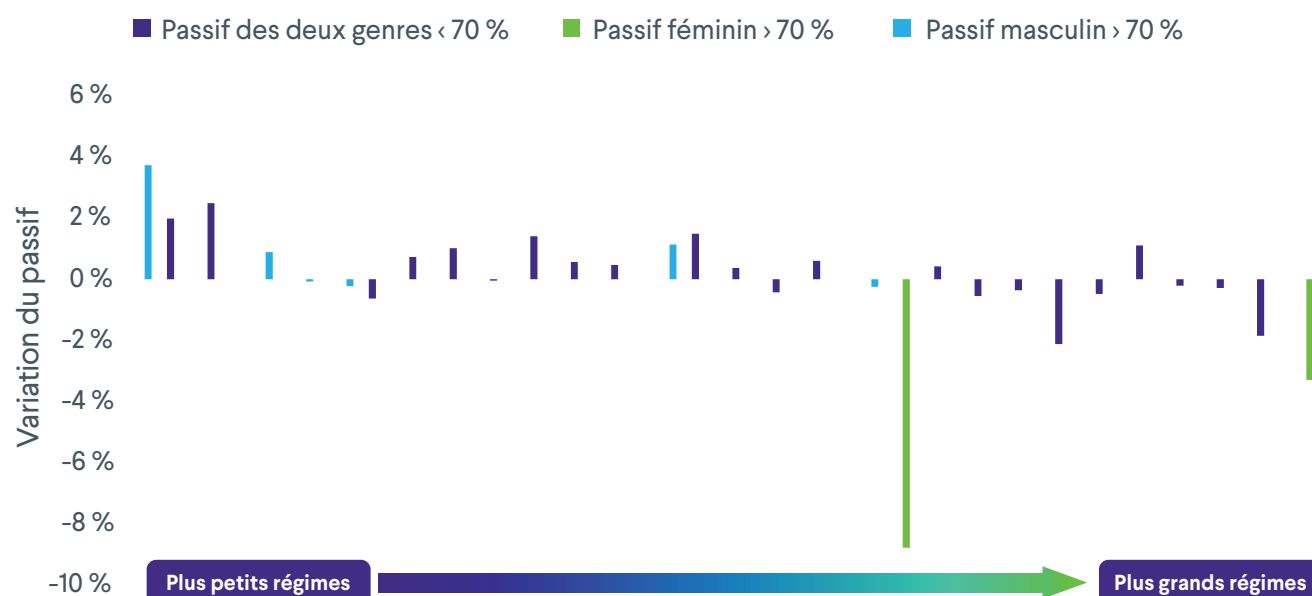
L'ensemble final de courbes VitaCurves neutres quant au genre comprenait les facteurs suivants, en plus de l'âge : le type de retraité (retraités vs. conjoints survivants), la santé à la retraite (invalidité ou santé normale à la retraite), le groupe de longévité selon le code postal, le type d'emploi (col bleu/blanc) et la différence d'âge entre les conjoints (regroupée).

Annexe C : Mauvaise estimation des passifs avec un modèle neutre quant au genre

Pour compléter l'analyse de l'impact sur les passifs présentée dans le corps du présent rapport, la figure 7 illustre la variation des passifs lors du passage des modèles complets spécifiques au genre aux modèles complets neutres quant au genre de Club Vita qui intègrent des facteurs de longévité supplémentaires. Comme mentionné précédemment, le modèle complet spécifique au genre comprend le genre, le type de retraité, le code postal, le type d'emploi et la santé à la retraite. Le modèle complet neutre quant au genre utilise les mêmes facteurs, à l'exception du genre, et tient compte de la différence d'âge entre les conjoints.

Comparativement aux résultats du modèle de base présentés à la figure 3, les variations du passif selon le modèle complet sont généralement de plus faible ampleur, ce qui reflète la capacité explicative accrue du code postal, du type d'emploi et de la différence d'âge entre les conjoints. Dans plusieurs cas, cela atténue l'impact du retrait du genre. Par exemple, trois régimes à prédominance masculine qui ont connu des augmentations de passifs supérieures à 3 % dans le cadre de la comparaison avec le modèle de base affichent des variations de passifs inférieures à 0,5 % une fois des facteurs supplémentaires pris en compte. Ces régimes comptent une proportion élevée de retraités ayant eu un emploi manuel (cols bleus), ce qui est conforme à la discussion à l'annexe B selon laquelle, dans certaines circonstances, le type d'emploi peut servir de substitut partiel au genre.

Figure 7 : Mauvaise estimation des passifs de financement à l'aide du modèle (complet) neutre quant au genre



Remarque : Dans les deux modèles, on a estimé les passifs pour les retraités et les conjoints survivants en paiement en utilisant une rente fixe de rente viagère, un taux d'actualisation de 5 % et aucune amélioration future de la longévité.

À l'inverse, un régime de travailleurs manuels à prédominance féminine a connu une diminution encore plus importante des passifs lorsque le type d'emploi a été pris en compte. Dans ce cas, l'absence du genre combinée à des répartitions professionnelles traditionnelles entraîne une sous-estimation des passifs. Ce fait démontre que l'efficacité du type d'emploi en tant que substitut du genre dépend de la composition sous-jacente du régime selon le genre.

Bien qu'il y ait une amélioration de l'ampleur des changements pour de nombreux régimes, les variations des passifs qui en découlent demeurent importantes, ce qui indique que le risque de mesure demeure une source de préoccupation. Des facteurs tels que le type d'emploi et le code postal peuvent aider à atténuer la perte du genre, mais ils ne le font pas de manière uniforme et doivent être interprétés en tenant compte des caractéristiques propres à chaque régime.

Utilisation et limitations

Le présent article repose sur la compréhension qu'a Club Vita de la législation et des événements en date d'août 2026 et pourrait, par conséquent, faire l'objet de modifications. Les évaluations actuarielles futures pourraient différer sensiblement des estimations présentées dans le présent article en raison d'une expérience réelle différente de celle anticipée par les hypothèses démographiques, économiques ou autres. Le présent article ne doit pas être interprété comme un avis ou un conseil et ne saurait remplacer des conseils adaptés à une situation particulière. Il ne doit donc pas être utilisé comme tel ni servir de fondement à une décision. Lorsque le présent article traite de questions juridiques, veuillez noter que Club Vita n'est pas habilité à fournir des conseils juridiques. Nous vous recommandons donc d'obtenir un avis juridique indépendant si vous souhaitez examiner ou traiter toute question d'ordre juridique abordée dans le présent article. Veuillez également noter que Club Vita (ainsi que ses concédants de licence respectifs) n'assume aucune obligation, responsabilité ou responsabilité civile relativement à l'utilisation du présent article, sauf dans les cas où Club Vita a expressément accepté de le faire par écrit.

© 2026. Le présent article contient des droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à Club Vita LLP et à ses concédants de licence respectifs. Tous ces droits sont réservés. Vous ne devez poser aucun acte portant atteinte aux droits d'auteur ou aux droits de propriété intellectuelle de Club Vita LLP ou de ses concédants de licence. Toutefois, Vous pouvez reproduire les graphiques et tableaux contenus dans le présent article et citer des extraits de celui-ci, à condition d'indiquer clairement la source au moyen de la mention suivante : « Reproduit avec l'autorisation de Club Vita LLP. Il ne faut pas se fier à cette information et Club Vita LLP n'assume aucune responsabilité à cet égard. » Si vous souhaitez utiliser les renseignements contenus dans cet article quelque temps après sa publication, veuillez noter qu'ils pourraient ne plus être à jour et, par conséquent, être inexacts. Veuillez consulter le site Web de Club Vita, <https://www.clubvita.net/ca-fr/>, pour prendre connaissance des mises à jour de la publication ou communiquer avec un membre de l'équipe.